

Berutsverband Soziale Arbeit Schweiz
Association professionnelle suisse du travail social
Associazione professionale lavoro sociale Svizzera
Associaziun professiunala svizra da la lavur sociala

Section Vaud
Av. des Figuiers 28
1007 Lausanne tél. 021 329 08 30
c.guinarddumas@avenirsocial.ch
vaud@avenirsocial.ch



Région Vaud Avenue Ruchonnet 45 CP 1324, 1001 Lausanne vaud@ssp-vpod.ch

Lausanne, le 21 avril 2020

Madame la Cheffe du Département, Madame la Cheffe de l'OAJE,

Dans la situation actuelle de pandémie, le personnel de l'Accueil de jour a été appelé à répondre aux besoins des familles en respect des décisions et directives du Conseil Fédéral et du Conseil d'État vaudois. Il a répondu présent en assurant un « accueil d'urgence» et en participant à la ré-organisation des réseaux afin d'assurer cet accueil. Ce travail s'est effectué dans un délai court, de manière proactive et engagée par les milieux professionnels concernés au sein des réseaux. On peut considérer aujourd'hui que des réponses satisfaisantes ont été apportées aux besoins des parents demandeurs.

Quelques semaines après, un déconfinement progressif en trois phases est initié par le Conseil fédéral. Il suppose un « redémarrage » de l'activité de certains secteurs et dès lors, la nécessité de reconsidérer l'organisation mise en place pour l'accueil de jour.

Dès le 27 avril prochain, vous avez annoncé, la réouverture progressive des structures d'accueil pour les parents engagés dans les secteurs identifiés par le Conseil fédéral. Dès lors, nous demandons, que pour les parents ayant la possibilité de continuer à faire du télétravail, l'accueil de leurs enfants soit assuré uniquement si la place le permet, en respect de la distanciation sociale et des espaces déterminés. En effet, dans notre appréciation, Monsieur Alain Berset a bien précisé que la règle du « rester chez soi » était maintenue, permettant ainsi d'assurer pour de nombreuses personnes la continuité de leur activité professionnelle en télétravail.

Aussi, nous avons pris connaissance avec intérêt des directives édictées par l'OAJE pour cette période d'ouverture progressive des structures. Nous saluons certaines des mesures exigées, tels que les 4 m2 par personne, l'installation d'un point d'accueil des parents ainsi que l'obligation de la salle de vie par secteur et la constitution de petits groupes.

Toutefois à notre sens, il reste encore des points à régler, ainsi qu'à donner des moyens aux structures pour assurer l'application de ces mesures.

C'est pourquoi le SSP – Vaud et AvenirSocial Vaud formulent les demandes suivantes en respect du mémento rédigé par l'OFSP (mémento pour les institutions d'accueil extra familial) et le mémento actuellement à disposition sur le site de l'OAJE :

- Le maintien absolu du cadre de référence, directive pour la phase de transition (codiv19).
- L'acceptation exclusive des critères d'admission des enfants selon l'engagement professionnel des deux parents dans l'un des secteurs identifiés par le Conseil fédéral.
- Les groupes d'accueil doivent être les plus petits possibles
- Un point d'accueil et du personnel pour assurer uniquement cette tâche
- Au maximum, le respect des titres lors d'engagement de personnel. Cette période de crise est déstabilisante pour les enfants. Ils doivent être assurés d'un accompagnement de qualité, y compris pour les remplaçant.e.s.
- Une analyse sanitaire doit aussi se réaliser pour la population des 0-4 ans.
- L'accès au matériel de protection (masques, gants, etc.) et son renouvellement selon les normes d'utilisation prévues.
- Des tests de dépistage lorsqu'il est nécessaire et dès qu'ils seront disponibles en nombre suffisants.
- Les mesures de protection ne doivent pas concerner seulement les employé.e.s du secteur éducatif, mais l'ensemble des employé·e·s du secteur: personnel de nettoyage, et de cuisine, etc.

En sus, pour le personnel nous demandons que :

• Les personnes reconnues comme vulnérables au sens de l'OCF du 16 avril 2020 soient maintenues à la maison et qu'elles ne subissent aucun préjudice en termes d'emploi ou de salaire du fait de cet empêchement de travailler.

Indépendamment de la mise en œuvre de ces diverses consignes, un risque de fermeture subite d'une institution pour manque de personnel en cas de contamination subsiste. Il doit être pris en considération dans ce contexte où de nombreuses inconnues quant à une potentielle 2ème vague restent actives.

Aussi, nous restons à votre entière disposition pour l'élaboration du concept de protection annoncé.

Enfin, nous rappelons que plusieurs institutions sont signataires de la CCT. Elles doivent par conséquences en respecter les articles, un secrétariat est à disposition pour toute question d'application et la CPP siègera en cas d'interprétation possible pour statuer.

Pour finir, nous tenions une nouvelle fois à souligner l'importance des professionnel.les du secteur de l'enfance durant cette crise liée à la pandémie, tant leur travail est vital pour les bénéficiaires que pour la société dans son ensemble. Cette période permet également de mettre en exergue la nécessité du secteur et démontre le besoin de prioriser ce dernier en lui allouant des moyens financiers plus importants et en revalorisant les salaires.

En vous remerciant d'ores et déjà de la suite que vous donnerez à la présente, nous restons à votre disposition pour tout échange. Dans cette attente, nous vous adressons, Madame la Conseillère d'État, Madame la Cheffe de l'OAJE, nos salutations distinguées et nos meilleurs vœux de santé.

Le Bureau Enfance Avenir Social

Valérie Denisart, Isabelle Houmard Valentine Blanc Christine Guinard Dumas SSP – Vaud, groupe enfance

Magali Wursten Alexandre Archimi Maria Pedrosa

Copie à :

Madame la Secrétaire générale de la FAJE Madame la Présidente de la FSAE Madame la Présidente de la CPP enfance, et au secrétariat Mesdames et Messieurs les représentants des réseaux